

DEPARTEMENT DE MAYOTTE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD DE MAYOTTE

PROCES-VERBAL

RELATIF A L'ELECTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 40

Nombre de conseillers en exercice : 40

Nombre de conseillers présents : 40

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille vingt, le **17 juillet à 09 heures et 00 minutes**, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la mairie de **Bandraboua bâtiment A à la salle de cérémonie** sur convocation qui leur a été adressée par le Maire de la commune de **Bandraboua**, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires ci-dessous :

Prénom - Nom	Présent	Absent	Le cas échéant, pouvoir donné à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
Monsieur Assani Saïndou BAMCOLO	X		
Madame Tayza ABDALLAH	X		
Monsieur Saïndou HOUSSENI	X		
Monsieur Yassir YSSOUF BACAR	X		
Monsieur Manrouf BOINAÏDI	X		
Madame Batinati MBALIA	X		
Monsieur Mourtadhoi NABOUHANE	X		
Madame Hachimya ABDALLAH	X		
Monsieur Selemani HAMISSI	X		
Madame Chafika MOHAMED	X		
Monsieur Idrissa SAÏD ISSOUF	X		
Madame Charifa SAÏD SOUF	X		
Monsieur Ali MADI	X		
Madame Saloua MOUCHITALI	X		
Monsieur Saïd AHAMADI	X		
Madame Yasmine NIDHOIRE	X		
Monsieur Faysoili BOURANI	X		
Madame Bahati HOUMADI	X		
Monsieur Kassim Anlimou SOUFFOU	X		
Madame Echati Moussa MROIVILI	X		
Monsieur Ahamada FAHARDINE	X		
Madame Chayibati HASSANI	X		
Monsieur Bacar M'ROUDJE	X		
Madame Chakila ALI M'BAE	X		
Monsieur Charafouline MADI	X		
Madame Mariatti Binti EL-ANZIZE	X		
Monsieur Oussenî MOUANDHU	X		
Madame Hidaia DJANFAR	X		
Monsieur Soumaila DAOUDOU	X		
Monsieur Abdou-Liharti ANTOISSI	X		
Madame Singua HAMIDOUNI	X		
Monsieur Baharousoifa CHAHARANI	X		
Monsieur Laïthidine BEN SAÏD	X		

Madame Antufa DIMASSI	X		
Monsieur Ben Abdillahi AHAMED	X		
Madame Anrifa SAIDINA	X		
Monsieur Youssouf MACOLO	X		
Monsieur Marib HANAFFI	X		
Madame Zouiaha ALI	X		
Monsieur Ahamed DAROUECHE	X		

1. Installation des conseillers communautaires

La séance a été ouverte sous la présidence du Maire de Bandraboua **Monsieur** Ahmada FAHARDINE, qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus tous présents installés dans leurs fonctions.

Madame ALI Zouiaha a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (article L.2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT).

2. Election du Président

2.1 Présidence de l'assemblée

Le doyen d'âge Monsieur Soumaïla DAOUDOU procède à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré **40** conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT applicable conformément à l'article L. 5211-1 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-2 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

a. Constitution du bureau

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs:

Monsieur NABOUHANI Mouradhoi et Madame ABDALLAH Tayza

b. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il était porteur d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les seconds avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe clos jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

c. Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : **0**
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : **40**
- Nombre de suffrages déclarés nuls : **0**
- Nombre de votes blancs : **0**
- Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : **40**
- Majorité absolue : **21**

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur BAMCOLO Assani Saindou	29	Vingt-neuf
Monsieur MACOLO Youssouf	11	Onze

d. Proclamation de l'élection du Président

Monsieur BAMCOLO Assani Saïndou a été proclamé Président de la communauté de communes du nord de Mayotte et a été immédiatement installé.

3. Election des vice-présidents

Sous la présidence de Monsieur BAMCOLO Assani Saïndou élu Président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L.2122-4, L.2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le Président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, la communauté de communes du nord de Mayotte doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % de l'effectif total du conseil communautaire, le cas échéant arrondi à l'entier supérieur, soit 8 vice-présidents au maximum.

Il précise que le conseil communautaire peut décider à la majorité des deux tiers de ses membres de porter ce maximum à 30 % arrondi à l'entier inférieur, dans la limite de 12 vice-présidents.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 12 le nombre de vice-présidents.

3.1. Election du premier vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 40
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- d. Nombre de votes blancs : 9
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 30
- f. Majorité absolue : 16

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur AHAMED Ben Abdillahi	30	Trente

3.1.4 Proclamation de l'élection du premier vice-président

Monsieur AHAMED Ben Abdillahi a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

3.2. Election du deuxième vice-président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 40
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 10
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 30
- f. Majorité absolue : 16

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur DAOUDOU Soumaïla	30	trente

3.2.4 Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

Monsieur DAOUDOU Soumaïla a été proclamé deuxième vice-président et immédiatement installé.

3.3. Election du troisième vice-président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : **0**
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : **40**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : **0**
- d. Nombre de votes blancs : **11**
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : **29**
- f. Majorité absolue : **15**

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur HANAFFI Marib	29	Vingt-neuf

3.3.4 Proclamation de l'élection du troisième vice-président

Monsieur HANAFFI Marib a été proclamé troisième vice-président et immédiatement installé.

3.4. Election du quatrième vice-président

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : **0**
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : **40**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : **0**
- d. Nombre de votes blancs : **11**
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : **29**
- f. Majorité absolue : **15**

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Madame ABDALLAH Hachimya	29	Vingt-neuf

3.4.4 Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

Madame ABDALLAH Hachimya a été proclamée quatrième vice-présidente et immédiatement installée.

3.5 Election du cinquième vice-président

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : **0**
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : **40**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : **0**
- d. Nombre de votes blancs : **11**
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : **29**
- f. Majorité absolue : **15**

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Madame HASSANI Chayibati	29	Vingt-neuf

3.5.4 Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

Madame HASSANI Chayibati a été proclamée cinquième vice-présidente et immédiatement installée.

3.6. Election du sixième vice-président

3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : **0**
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : **40**
- Nombre de suffrages déclarés nuls : **0**
- Nombre de votes blancs : **11**
- Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : **29**
- Majorité absolue : **15**

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Madame EL-ANZIZE Mariatti Binti	29	Vingt-neuf

3.6.4 Proclamation de l'élection du sixième vice-président

Madame EL-ANZIZE Mariatti Binti a été proclamée sixième vice-présidente et immédiatement installée.

3.7. Election du septième vice-président

3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : **0**
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : **40**
- Nombre de suffrages déclarés nuls : **1**
- Nombre de votes blancs : **10**
- Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : **29**
- Majorité absolue : **15**

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur BOINAÏDI Manrouf	29	Vingt-neuf

3.7.4 Proclamation de l'élection du septième vice-président

Monsieur BOINAÏDI Manrouf a été proclamé septième vice-président et immédiatement installé.

3.8. Election du huitième vice-président

3.8.1. Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : **0**
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : **40**
- Nombre de suffrages déclarés nuls : **0**
- Nombre de votes blancs : **12**
- Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : **28**
- Majorité absolue : **15**

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Madame YSSOUF BACAR Yassir	28	Vingt-huit

3.8.4 Proclamation de l'élection du huitième vice-président

Madame YSSOUF BACAR Yassir a été proclamée huitième vice-présidente et immédiatement installée.

3.9. Election du neuvième vice-président

3.9.1. Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 40
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- Nombre de votes blancs : 11
- Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 28
- Majorité absolue : 15

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Madame ALL M'BAE Chakila	28	Vingt-huit

3.9.4 Proclamation de l'élection du neuvième vice-président

Madame ALL M'BAE Chakila a été proclamée neuvième vice-présidente et immédiatement installée.

3.9. Election du dixième vice-président

3.9.1. Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 40
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- Nombre de votes blancs : 10
- Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 29
- Majorité absolue : 15

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Madame DIMASSI Antufa	29	Vingt-neuf

3.9.4 Proclamation de l'élection du dixième vice-président

Madame DIMASSI Antufa a été proclamée dixième vice-présidente et immédiatement installée.

3.9. Election du onzième vice-président

3.9.1. Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 40
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 2
- Nombre de votes blancs : 10
- Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 28
- Majorité absolue : 15

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur MOUANDHU Oussemi	28	Vingt-huit

3.9.4 Proclamation de l'élection du onzième vice-président

Monsieur MOUANDHU Oussemi a été proclamé onzième vice-président et immédiatement installé.

3.9. Election du douzième vice-président

3.9.1. Résultats du premier tour de scrutin

- s. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- t. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 40
- u. Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- v. Nombre de votes blancs : 9
- w. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 30
- x. Majorité absolue : 16

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Madame MOHAMED Chafika	30	trente

3.9.4 Proclamation de l'élection du douzième vice-président

Madame MOHAMED Chafika a été proclamée douzième vice-présidente et immédiatement installée.

4. Observations et réclamations

Néant

5. Proclamation des résultats :

Sont proclamés en qualité de :

- Président de la communauté de communes du nord de Mayotte:
 - Monsieur BAMCOLO Assani Saindou**
- Premier vice-président de la communauté de communes du nord de Mayotte:
 - Monsieur AHAMED Abdillahi Ben**
- Deuxième vice-président de la communauté de communes du nord de Mayotte :
 - Monsieur DAOUDOU Soumaila**
- Troisième vice-président de la communauté de communes du nord de Mayotte:
 - Monsieur HANAFFI Marib**
- Quatrième vice-présidente de la communauté de communes du nord de Mayotte:
 - Madame ABDALLAH Hachimya**
- Cinquième vice-présidente de la communauté de communes du nord de Mayotte :
 - Madame HASSANI Chayibati**
- Sixième vice-présidente de la communauté de communes du nord de Mayotte :
 - Madame EL-ANZIZE Mariatti Binti**
- Septième vice-président de la communauté de communes du nord de Mayotte:
 - Monsieur BOINAÏDI Manrouf**

- Huitième vice-présidente de la communauté de communes du nord de Mayotte:
Madame YSSOUF BACAR Yassir

- Neuvième vice-présidente de la communauté de communes du nord de Mayotte:

Madame ALLI M'BAE Chikila

Dixième vice-présidente de la communauté de communes du nord de Mayotte:

Madame DIMASSI Antufa

Onzième vice-président de la communauté de communes du nord de Mayotte :

Monsieur MOUANDHU Oussenii

Douzième vice-présidente de la communauté de communes du nord de Mayotte:

Madame MOHAMED Chafika

Le présent procès-verbal dressé et clos le 17 juillet 2020 à 13 heures 00 minutes, en double exemplaire, est signé par les membres du bureau et par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires présents ou représentés, de leurs suppléants (voir fiche annexe ci-jointe).

Le doyen d'âge du conseil communautaire : Monsieur DAOUDOU Soumaïïa

Les assesseurs : Monsieur NABOUHANI Mourtadhoi et Madame ABDALLAH Tayza

Le secrétaire : Madame ALLI Zoulaïïna

Le Président de la communauté de communes du nord de Mayotte : Monsieur BAMCOLO Assani Saïndou

Les membres titulaires du conseil communautaire:

Prénom - Nom	Présent	Absent	
Monsieur Assani Saïndou BAMCOLO			
Madame Tayza ABDALLAH			
Monsieur Saïndou HOUSSENI			
Monsieur Yassir YSSOUF BACAR			
Monsieur Mamrouf BOINAÏDI			
Madame Batinati MBALLIA			
Monsieur Mourtadhoi NABOUHANE			
Madame Hachimya ABDALLAH			
Monsieur Selemani HAMISSI			
Madame Chafika MOHAMED			
Monsieur Idrissa SAÏD ISSOUF			
Madame Charifa SAÏD SOUF			
Monsieur Ali MADI			
Madame Saloua MOUCHITALI			
Monsieur Saïd AHAMADI			
Madame Yasmine NIDHOIRE			
Monsieur Faysoïïi BOURANI			
Madame Bahati HOU MADI			
Monsieur Kassim Anlimou SOUFFOU			
Madame Echati Moussa MROVILLI			
Monsieur Ahamada FAHARDINE			
Madame Chayibati HASSANI			
Monsieur Bacar M'ROUDJE			
Madame Chakila ALLI M'BAE			

Monsieur Charafouline MADI			
Madame Mariatti Binti EL-ANZIZE			
Monsieur Ousseni MOUANDHU			
Madame Hidaia DJANFAR			
Monsieur Soumaïla DAOUDOU			
Monsieur Abdou-Lihariti ANTOISSI			
Madame Singua HAMIDOUNI			
Monsieur Baharousoifa CHAHARANI			
Monsieur Laïthidine BEN SAÏD			
Madame Antufa DIMASSI			
Monsieur Ben Abdillahi AHAMED			
Madame Anrifa SAÏDINA			
Monsieur Youssef MACOLO			
Monsieur Marib HANAFFI			
Madame Zoulaïha ALI			
Monsieur Ahamed DAROUJECHI			

SIGNATURE :

Assesseurs

Handwritten signatures of assessors in blue ink.

Secrétaire de Séance

Handwritten signature of the secretary in blue ink.

Doyen d'âges

Handwritten signature of the doyen d'âges in blue ink.

Président

Handwritten signature of the president in black ink, over a blue circular stamp.





Civilité	Nom-Prénom	Election du Président	1er Vice-président	2e Vice-président	3e Vice-président	4e Vice-président	5e Vice-président
Monsieur	Assani Saïndou BAMCOLO						
Madame	Tayza ABDALLAH						
Monsieur	Saïndou HOUSSENI						
Madame	Yassir YOUSOUF BACAR						
Monsieur	Manrouf BOINAÏDI						
Madame	Bathinati MBALIA						
Monsieur	Mourtadhoi NABOUHANE						
Madame	Hachimya ABDALLAH						
Monsieur	Sélémani HAMISSI						
Madame	Chafika MOHAMED						
Monsieur	Idrissa SAÏD ISSOUF						
Madame	Charifa SAÏD SOUF						
Monsieur	Ali MADI						
Madame	Saloua MOUCHITALI						
Monsieur	Saïd AHAMADI						
Madame	Yasmine NIDHOIRE						
Monsieur	Faysoili BOURANI						
Madame	Bahati HOUMADI						
Monsieur	Kassim Anlimou SOUFFOU						
Madame	Echati Moussa MROIVILI						
Monsieur	Ahamada FAHARDINE						
Madame	Chayibati HASSANI						
Monsieur	Bacari M'ROUDJAE						
Madame	Chakila ALI M'BAÉ						
Monsieur	Charafoudine MADI						
Madame	Mariatti Binti EL-ANZIZE						
Monsieur	Ousseni MOUANDHU						
Madame	Hidaia DJANFAR						
Monsieur	Soumaïla DAOUDOU						
Monsieur	Abdou-Lihariti ANTOISSI						
Madame	Singua HAMIDOUNI						
Monsieur	Baharousoifa CHAHARANI						
Monsieur	Laïthidine BEN SAÏD						
Madame	Antufa DIMASSI						
Monsieur	Ben Abdillahi AHAMED						
Madame	Anrifa SAÏDINA						
Monsieur	Youssof MACOLO						
Monsieur	Marib HANAFFI						
Madame	Zoulaïha ALI						
Monsieur	Ahmed DAROUECHI						

